

ABOUDJERRA SOLTANI L'A REVELE HIER

Elections législatives le 17 mai

La date des législatives a été annoncée, hier, par le ministre d'Etat et président du MSP, Aboudjerra Soltani, devant les femmes cadres du parti, réunies pour leur deuxième colloque. "Les législatives se tiendront officiellement le 17 mai prochain, sinon avec une semaine de retard", a-t-il déclaré avec un sourire malicieux. Pourquoi le ministre d'Etat prend-il cette initiative en se substituant au ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales ? Est-ce encore un impair de sa part ?

Ilhem B. Tir - Alger (Le Soir) - Apparemment, le président de MSP ne se lassera pas de faire les déclarations sensationnelles.

L'annonce de la date des législatives serait-elle une manière de démontrer qu'il est toujours dans les secrets des dieux ?

Il y a lieu de s'étonner quand le ministre d'Etat sans portefeuille déclare d'une manière officielle la tenue des élections législatives quand on croit savoir que le président de la République n'a pas encore signé le décret portant convocation du corps électoral. Aussi, il faudrait attendre sa publication au Journal officiel et attendre 90 jours.

Cependant, la date du jeudi 17 mai à plus ou moins une semaine, a été confirmée par des sources proches du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales qui

affirment avoir reçu les instructions pour se préparer pour cette date. Le calendrier électoral s'illustre de plus en plus et par la tenue

des élections législatives le 17 mai, le problème d'ordre juridique tant redouté ne se posera plus puisque l'Assemblée nationale ne va pas cesser d'exister à l'expiration de son mandat prévu au mois de juin prochain. Par ailleurs, Aboudjerra Soltani vient de mettre fin aux spéculations relatives au jumelage des élections législatives et des locales défendu par le secrétaire général du FLN. Bien que techniquement, plusieurs ministres et chefs

de parti à l'instar de Nourredine Yazid Zerhouni et Ahmed Ouyahia, avaient certifié que cette hypothèse était impossible.

Sur un autre volet, et lors de son discours inaugural de leur deuxième colloque, le président du MSP a incité les femmes cadres de sa formation à faire plus d'efforts et à occuper des places importantes dans les listes électorales. "Le président du mouvement ne voit aucun inconvénient à ce que des femmes

soient têtes de liste si elles possèdent la compétence et peuvent représenter des symboles pour la femme algérienne", a-t-il soutenu. Après le rejet signifié par ses alliés, notamment le FLN pour la présentation de listes communes, Aboudjerra Soltani a précisé que "nous nous préparons en conséquence" avant de lâcher cette phrase très significative "l'année 2007 sera celle de la concurrence et non de l'alliance!" Le MSP va, donc,

faire cavalier seul et sur ce dernier point, il informera l'assistance que son parti est partisan de la révision de la loi électorale afin de donner plus de prérogatives aux élus locaux en signalant au passage sa préférence pour la proportionnelle qui reflète le mieux le paysage politique existant. A cet effet, il encourage également les initiatives féminines pour plus de représentativité dans le Parlement.

I. T.

KSENTINI DANS L'EMISSION "SUR LE VIF" DE L'ENTV

"Abdelmoumen Khalifa sera extradé"

Un des avocats de la défense dans le procès El-Khalifa Bank, le président de la Commission nationale consultative de défense et de promotion des droits de l'homme, Farouk Ksentini, n'en démord pas. Il a maintenu avant-hier, sur le plateau de l'ENTV, que le principal accusé dans l'affaire El-Khalifa Bank, Rafik Abdelmoumen Khalifa en l'occurrence, non seulement ne jouit pas mais aussi n'obtient pas l'asile politique en Grande-Bretagne.

Sofiane Ait Iffis - Alger (Le Soir) - Le commis à la défense des droits de l'homme, assénant une telle affirmation, fait plus dans l'étalage d'une conviction que dans la livraison de l'information. Qu'on en juge : "D'après ce que j'ai compris, il n'aura pas l'asile politique." En fait, Farouk Ksentini fait cas de sa propre interprétation de ce que des juristes anglais venus récemment opérer un contrôle post-extradition de 17 Algériens lui ont expliqué. Par ailleurs,

M^e Ksentini a été toute certitude quant à l'extradition de Abdelmoumen Khalifa. Selon lui, c'est juste une question de temps — entre 9 et 10 mois, a-t-il dit — et de procédures. D'où tient-il cela ? D'aucune source officielle britannique, du moins s'est-il interdit de le dire. Mais lorsqu'il a tenté de justifier son affirmation, M^e Ksentini s'est fendu d'une appréciation politique, subjective et très éloignée du droit : "Je ne crois pas que la Grande-Bretagne préférerait un individu (Abdelmoumen Khalifa, ndr) aux relations économiques et politiques avec l'Algérie."

Le mot est lâché. A croire le juriste qu'est M^e Ksentini, l'extradition relèverait de la diplomatie et non du droit. Plus que ce glissement imprudent, M^e Ksentini consomme, une phrase plus loin, une flagrante contradiction, en reconnaissant que le dernier mot, dans cette histoire d'extradition, revient à la justice britannique. Contradiction, car de deux choses l'une : ou Abdelmoumen Khalifa sera extradé au plus tard dans 10 mois ou la décision est du res-

sort exclusif de la justice britannique, autrement nul ne peut aujourd'hui l'attester.

En plein dans le vide

Le président de la Commission nationale consultative de défense et de promotion des droits de l'homme, M^e Ksentini, préta, en fait, dans la toute nouvelle émission de l'Unique "Sur le vif". Une émission qui, son premier épisode consacré à l'affaire Khalifa diffusé, a travaillé plus à évacuer l'interrogation charriée par le procès Khalifa en cours qu'à aider à une meilleure compréhension de ce dernier. Tout comme, au demeurant, le président du Syndicat national des magistrats, Djamel Aidouni, également présent sur le plateau, M^e Ksentini était là pour dire que le procès se déroule dans le respect des procédures et dans la transparence. "L'affaire est ordinaire, sauf que certains veulent lui donner un cachet politique".

Aidouni n'en pense pas moins : "Les interférences politiques n'existent pas. Si elles existaient, le procès n'aurait jamais lieu", a-t-il soutenu, ajoutant que "le dossier est comme tout autre dossier, hormis

que celui-ci regorge de chiffres effrayants." Ce dernier a, en outre, estimé que le procès se déroule en toute transparence et liberté et que preuve en est que des ministres témoignent pour la première fois dans un procès. Cependant, pour le vif que l'émission se proposait d'atteindre, il n'en fut rien.

Entreprise ratée même dans ce qu'elle voulait comme appréciation du travail accompli par la presse écrite. Aidouni a trouvé que les espaces accordés à la couverture du procès étaient conséquents. Mais la télévision elle-même a-t-elle fait son travail d'information autour du procès avant de se soucier de comment les autres l'ont fait ? Dans l'émission, un responsable de la télévision a expliqué pourquoi son média n'a pas couvert le procès. "La télévision, c'est l'image et on ne peut pas filmer dans un tribunal", a-t-il justifié. Peu convaincant. La télévision aurait pu couvrir et rendre compte des plaidoiries sans montrer d'images. En fait, a-t-elle zappé le procès Saddam pour le même motif ?

S. A. I.

LOUISA HANOUNE, PORTE-PAROLE DU PARTI DES TRAVAILLEURS :

"Des parties étrangères derrière les attentats de Kabylie"

Les derniers attentats ayant secoué la Kabylie ont pour seul dessein "la déstabilisation de l'Etat algérien". C'est là la lecture que fait le Parti des travailleurs (PT) sur cette série d'attentats meurtriers.

Dans une conférence de presse tenue hier au siège national du parti à Alger, le PT, par la voix de son porte-parole Louisa Hanoune, souligne l'existence d'un lien entre ces actes criminels et les dernières manœuvres militaires algéro-françaises, le procès de l'affaire Khalifa et les décisions de l'Etat algérien de reprendre le contrôle de ses richesses naturelles. Mieux, le porte-parole du PT affirme que "le début du retour de la gendarmerie en Kabylie pour renforcer l'unité de la nation explique le choix de cette région". "En s'attaquant aux symboles de l'Etat, on veut déstabiliser le pays et imposer une présence militaire américaine en Algérie", déplore Louisa Hanoune qui sou-

ligne sans ambiguïté que "des parties étrangères sont derrière ces attentats, même s'ils ont été commis par des mains algériennes".

Par ailleurs, abordant le procès Khalifa, Louisa Hanoune a d'emblée qualifié l'affaire d'une "carte pouvant être utilisée pour instaurer une tutelle étrangère à l'Algérie sous couvert de la lutte contre la corruption". Elle estimera que "le procès a pris une tournure très inquiétante". Non pas en révélations surprenantes, mais à cause de la manière avec laquelle le sujet est traité par la presse écrite. La porte-parole du PT affirmera à ce propos que "la presse est en train de souiller la réputation de tous les directeurs d'entreprises publiques". Ce qui s'apparente, selon elle, à une "cabale politique lancée contre le fonctionnement et la gestion des entreprises publiques et les caisses d'assurance sociale". Tout en prenant la défense du secré-

taire général de l'UGTA, Louisa Hanoune dira que "c'est au principal accusé, à ses complices au sein des sociétés et à ceux ayant bénéficié de ses largesses de rendre des comptes". La conférencière ira même jusqu'à accuser de "complicité" certains organes de presse qui "ont porté aux nues Khalifa".

"La presse était hermétiquement fermée à ceux qui osaient critiquer ou s'interroger sur l'origine de l'argent du milliardaire", dira-t-elle. Qui a permis cette grande escroquerie ? Qui a donné l'agrément à cette banque ? Qui a donné l'ordre de réduire les taux d'intérêt dans les banques publiques ? Autant de questions que s'est posées Louisa Hanoune en lançant toutefois cette affirmation : "Ce n'est pas le président de la République qui est derrière cette grosse escroquerie."

Lotfi Mériad

SAIDA
Troubles
à Rebahia

Selon des informations qui nous sont parvenues de la commune de Rebahia, distante du chef-lieu de wilaya de 4 km, quelques magasins ainsi que deux véhicules ont été incendiés, aux environs de 2h du matin dans la nuit de mardi à mercredi. Pour le moment, aucune information n'a filtré sur le ou les auteurs de cet acte criminel.

Par ailleurs, deux personnes dont l'âge se situe entre 19 et 21 ans ont été arrêtées pour appartenance à un groupe armé au niveau de la commune de Moulay-Larbi. Actuellement, elles sont interrogées au niveau de la brigade de gendarmerie de la commune en question.

Nous y reviendrons pour plus de détail dans notre prochaine édition.

M. B. Amine